

## **Projet de Délibération**

**D 40**

### **Crédit de CHF 415'000 pour l'achat de deux engins de transport au bénéfice du service Travaux, Voirie, Espace Public et d'un tracteur compact au bénéfice du service des Sports et Manifestations**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 13 septembre 2023, qui décrit dans les détails les achats qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 10 octobre 2023,

vu le rapport de la commission Sports et Manifestations du 12 octobre 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 octobre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention,

1. D'acquérir deux engins de transport répondant aux besoins du service des Travaux, Voirie et Espace Public et d'un tracteur compact répondant aux besoins du service Sports et Manifestations.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 415'000 destiné à ces achats.
3. De comptabiliser les dépenses relatives à ces acquisitions dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 415'000 au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 415'000, afin de permettre l'exécution de ces acquisitions.